



COMMUNE DE KOETZINGUE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOETZINGUE DE LA SEANCE DU 15/11/2021

Sous la présidence de Monsieur SUTTER Laurent Maire.

Présents : SUTTER Laurent, CAILLEAUX Hélène, BERNASCONE Gilbert, JEHL Bertrand, HELL Mireille, MONA Armelle, WANNER Barbara, GERUM-DIRRINGER François, ARBEIT Gérard, ENDERLIN Bastien, LAMBERT Jacques, GUIDEMANN Jean Marc.

Excusés avec procuration :

HEINIS Sophie donne procuration à LAMBERT Jacques.
HEINIS Marcel donne procuration à GERUM François.
BRUNNER Aurélie donne procuration à HELL Mireille.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme Coline AIMÉ.
Sur convocation légale **du 09 novembre 2021**, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 à la salle de conseil municipal, en séance ordinaire.

A 19 heures 30, le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et aux auditeurs, ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint et le maire annonce l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 30/06/2021 et 13/09/2021.
2. Urbanisme
3. Personnel communal
4. Bâtiments communaux
5. Baux ruraux
6. Mise en herbe
7. Acceptation de chèques
8. Décision modificative
9. Divers et informations

Désignation du secrétaire de séance :

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Coline AIMÉ.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT 01 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30/06/2021 et du 13/09/2021

Le maire informe que les procès-verbaux du 30/06/2021 et 13/09/2021 ont été transmis par voie dématérialisée avec l'invitation au conseil municipal.

Arrivée de Gérard ARBEIT à 19h32.

Suite aux observations évoquées par Mme WANNER Barbara et Mme HELL Mireille lors du précédent conseil concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du 30/06/2021, le maire informe qu'il n'y aura pas de point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le périscolaire de Magstatt-le-Haut comme demandé, car ce sujet avait été évoqué en divers lors de ce conseil.

Mme HELL Mireille souligne que le nombre d'enfants ainsi que le montant des dépenses du périscolaire ne sont pas corrects dans le procès-verbal. Le maire répond que ce sont les dépenses à régler au périscolaire de Rantzwiller cette année et que ces chiffres sont la dure réalité, contre 8 000 € de participation aux frais de fonctionnement au périscolaire de Magstatt-le-Haut, auxquels il faudra ajouter les frais de transport.

Mr ARBEIT Gérard pense que les 8 000 € de participation aux frais de fonctionnement du périscolaire de Magstatt-le-haut sont faux et Mme Mireille HELL se pose la question si ces 8000 € ont été calculés sur la base de 13 enfants au lieu de 28. Le maire informe que cette participation forfaitaire aux frais de fonctionnement est de 8000 €, donc peu importe le nombre d'enfants et rappelle que Mme SPITTLER Anne, présidente du périscolaire de Magstatt-le-Haut, a présenté le projet de convention du périscolaire ainsi que son fonctionnement.

Mr BERNASCONE Gilbert rappelle : « Battez-vous pour la commune et non pour vos égos. »

Mr ARBEIT Gérard et Mme HELL Mireille présentent en conséquence au maire un courrier expliquant les motifs de la non signature (7 voix CONTRE dont 2 représentées) du procès-verbal du 30/06/2021.

Après discussion, le procès-verbal du 30/06/2021 est approuvé à 8 voix POUR (SUTTER Laurent, Hélène CAILLEAUX, Jean-Marc GUIDEMANN, BERNASCONE Gilbert, JEHL Bertrand, HEINIS Sophie (représentée par Jacques LAMBERT), Jacques LAMBERT, MONA Armelle) et 7 voix CONTRE (HELL Mireille, BRUNNER Aurélie (représentée par HELL Mireille), GERUM-DIRINGER François, HEINIS Marcel (représenté par GERUM-DIRINGER François), ARBEIT Gérard, WANNER Barbara, ENDERLIN Bastien.

Après discussion, le procès-verbal du 13/09/2021 est approuvé à l'unanimité.

POINT 02 : URBANISME

Le maire présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil et transmis à Saint-Louis Agglomération pour instruction :

Déclaration préalable :

- NRGIE CONSEIL: parcelle 144 section 18 au 7 rue principale, installation de panneaux photovoltaïques.
- MORTIER Christelle : parcelles 293 et 295 section 1, 1 rue de la scierie, bardage.
- HUNDSBUCHLER Denis : parcelles 132 et 131 section 18, 22 rue du stade, serre.

Permis d'aménager :

- NEXITY : parcelles 117 et 118 section 18, rue du stade.

Certificat d'urbanisme :

- Axel CAILLEAUX : parcelles 34 et 153 section 1 au 26 rue principale.
- Maître KLEIN : parcelle 437/20 section 18.

Le maire informe qu'une commission d'urbanisme a été organisée, étaient présents Mr BERNASCONE Gilbert et Mr HEINIS Marcel et lui-même.

POINT 03 : PERSONNEL COMMUNAL

Le maire informe que suite à la mutation de Mme SCHWOB Sabine, Mme KREIDER Geneviève a été recrutée, au même nombre d'heures de travail et pour les mêmes missions.

Il est fait lecture au conseil du curriculum-vitae de Mme KREIDER.

POINT 04 : BATIMENTS COMMUNAUX**Appartement 1^{er} étage du presbytère 33 rue principale**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de louer le logement à : **Mme RUHF Corinne**
- Aux conditions suivantes :
 - Durée initiale du contrat de location : 12 mois (presbytère)
 - Date de prise d'effet : 01/11/2021
 - Loyer : 535 € incluant le garage
 - Indice de référence des loyers : 3^{ème} trimestre → 131.67
 - Provision pour charge : 150 €
 - Dépôt de garantie : 535 €
 - Etude pour la souscription d'un contrat « Garantie des loyers Impayés »
- Autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

POINT 05 : BAUX RURAUX**05-01 Fermage**

Le conseil prend connaissance de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 qui établit l'indice national des fermages pour 2021 à la valeur de 106,48. La variation de l'indice national des fermages 2020 par rapport à l'année 2020 est de +1.09%. Le prix de l'hectare est donc porté à 140.47€ (2020) x 1.0109 soit 142€/ha.

05-02 Liste des baux en cours

PROBST ALAIN	Section 4 – parcelle 154 (partiellement)	68.00 ares
GOLDSCHMIDT Jean-Pierre, pour SCEA Goldschmidt	Section 17 – parcelle 50 (partiellement)	32.00 ares
	Section 18 – parcelle 115	27.00 ares
UEBERSCHLAG Raymonde	Section 17 – parcelle 50 (partiellement)	20.80 ares
	Section 17 – parcelle 51	21.20 ares
DOLLMANN Yves	Section 20 – parcelle 115 (partiellement)	54.50 ares
ARBEIT Gérard, pour EARL Arbeit	Section 18 – parcelle 115 (partiellement)	102.00 ares
HELL Mireille, pour SCEA Gerum	Section 17- parcelle 50	140.00 ares
WANNER Barbara, pour SCEA Kelbert	Section 20 - parcelle 118	52.60 ares
HOFFMANN Raymond, pour EARL Hoffmann	Section 20 – parcelle 23	11.80 ares
CAILLEAUX Hélène	Section 19 – parcelle 141 et 142	57.07 ares

Le conseil se pose la question sur le statut Mme UEBERSCHLAG Raymonde, il y aurait une EARL maintenant.

POINT 06 : MISE EN HERBE

Il est proposé au conseil municipal de reconduire la pratique de la mise en place de bandes enherbées dans les zones à risques de coulées de boue et décide de subventionner les exploitants qui ont mis en œuvre cette action :

Pour l'année 2021 : 475 €/hectare

- WANNER Barbara pour la SCEA pour 0.11 ha
- GOLDSCHMIDT Jean-Pierre pour 0.07 ha
- BRUNNER Marie-Antoinette pour 0.05 ha
- DOLLMANN Marc pour 0.02 ha
- BERNHARD Bertrand pour 0.04 ha
- EARL Arbeit pour 0.34 ha

Le conseil municipal, à l'unanimité vote la reconduction de la mise en place des bandes enherbées.

POINT 07 : ACCEPTATION DE CHEQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les chèques suivants :

- Groupama : 2797.92 € pour le sinistre bris de 6 sur-vitrages de l'église
- Conseil de Fabrique : 704.64 € pour remboursement facture HABE concernant la réparation de la chaudière

POINT 08 : DECISION MODIFICATIVE**Décision modificative N°01 au chapitre 65, dépenses de fonctionnement**

Le maire expose :

- La facture concernant la participation au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) 2019-2020 de 1098.54 € engagée par Rantzwiller le 09 juillet 2021 n'a pas pu être budgétisée en avril car la réunion du RPI s'est déroulée le 29 juin 2021, donc après l'établissement du budget.

Le maire expose au conseil municipal qu'il faut adopter une décision modificative concernant la section fonctionnement, afin d'ajuster les crédits ouverts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative N°1 suivante :

Objets : Ajustement de crédits

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60228 (011) : Autres fournitures consommab	-100,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-348,54		
6226 (011) : Honoraires	-200,00		
657341 (65) : Communes membres du GFP	1 098,54		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	-450,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

POINT 09 : POINTS DIVERS**09- 01: Travaux impasse du bosquet**

Le maire souhaite féliciter l'équipe technique ainsi que Mr LAMBERT Jacques pour les travaux d'égagement de l'impasse du bosquet.

Mr ARBEIT Gérard souligne que cela fait 10 ans que cet égagement était discuté.

09- 02: Tour de table

Mme HELL Mireille :

- souhaite un retour concernant le questionnaire Point-Multi Services qui circule dans le village. Le maire informe qu'il y a encore peu de retours.
- souhaite savoir où en est la vente de la maison Schlicht. Le maire répond qu'il y a eu quelques visites, non concluantes pour l'instant.

Mme WANNER Barbara :

- souhaite savoir où en sont les devis pour les passages piétons, même si ce n'est plus la bonne période pour les rematérialiser. Mr JEHL Bertrand répond qu'il a reçu des devis. Mme HELL Mireille souhaite matérialiser en priorité les passages piétons devant l'école maternelle et ceux donnant accès aux abribus des enfants.
- demande que la poubelle à bouteilles soit remise sur le parking. Le maire informe qu'elle a été enlevée à cause d'incivilités et que c'est mieux ainsi.
- souhaite savoir où en est le projet concernant le hangar Schlicht. Le maire répond que des devis de rénovation du bâtiment sont en cours et seront soumis à des demandes de subvention. Pour le reste, deux personnes sont intéressées, mais rien de définitif.
- regrette que les comptes-rendus de réunion concernant le Point Multi-Services ne soient pas diffusés. Le maire informe que les personnes inscrites lors de la première réunion et qui ont donné leurs adresses mails ont reçu les comptes-rendus de Mme RIVIERE, il faut la contacter directement s'il y a un problème. Le maire rappelle que Mme WANNER faisait partie de la 1^{ère} réunion. Mr ARBEIT Gérard demande pourquoi sa femme a été invitée à ces réunions mais pas lui. Mme CAILLEAUX Hélène répond que les noms ont été tirés au sort.
- demande pourquoi les membres de la commission Affaires sociales, vie associative et 3^{ème} âge ne sont pas invités lors de la remise des cadeaux pour les grands anniversaires. Mme CAILLEAUX Hélène ne sait pas quelle était la procédure appliquée lors du précédent mandat, elle s'en est remise au maire. Le maire informe que la situation était compliquée à cause de la crise sanitaire. Mme WANNER Barbara souligne que Mr HOOG Gérard a été très déçu qu'il n'y ait pas eu la commission complète présente, qu'il faut arrêter de faire des anniversaires si tout le monde n'est pas invité. Mme CAILLEAUX Hélène répond que vu les conditions sanitaires actuelles une délégation minimale est désignée pour se rendre auprès des personnes âgées et souligne que Mme WANNER Barbara faisait partie de cette délégation.

Mr GERUM-DIRTINGER François regrette que l'ensemble du conseil municipal n'ait pas été invité au pot de départ de Mme WACH Marcelle et aussi que certaines personnes comme :

- Mr KELBERT André, qui a travaillé 5 mandats avec Mme WACH,
- Mr VETTER Charles, qui a recruté Mme WACH,
- Mr PFLIMLIN Jean-Louis, ayant occupé plusieurs mandats de maire,
- Mr REY Pierre, mandat de maire et d'adjoint,

n'ont pas été conviés.

Le maire informe que toutes ces personnes étaient proposées, mais que les invités étaient un choix de Mme WACH Marcelle, car celle-ci ne souhaitait pas de pot de départ initialement.

Plus personne ne souhaitant la parole, le maire lève la séance à 20h30.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la
COMMUNE de KOETZINGUE de la séance du 15/11/2021**

1. Approbation du compte rendu du 30/06/2021 et 13/09/2021.
2. Urbanisme
3. Personnel communal
4. Bâtiments communaux
5. Baux ruraux
6. Mise en herbe
7. Acceptation de chèques
8. Décision modificative
9. Divers et informations

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SUTTER Laurent	Maire		
CAILLEAUX Hélène	1 ^{ère} Adjointe		
BERNASCONE Gilbert	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Bertrand	3 ^{ème} Adjoint		
GUIDEMANN Jean Marc	4 ^{ième} Adjoint		
HELL Mireille	Conseillère municipale		
MONA Armelle	Conseillère municipale		
WANNER Barbara	Conseillère municipale		
HEINIS Marcel	Conseiller municipal		GERUM -DIRRINGER François
GERUM -DIRRINGER François	Conseiller municipal		
ARBEIT Gérard	Conseiller municipal		
BRUNNER Aurélie	Conseillère municipale		HELL Mireille
ENDERLIN Bastien	Conseiller municipal		
LAMBERT Jacques	Conseiller municipal		
HEINIS Sophie	Conseillère municipale		LAMBERT Jacques